

Secteurs soumis à des dispositions particulières

	Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du CU), à protéger (L151-19 du CU)
	Parc à préserver (L151-19 du CU)
	Élément de patrimoine à protéger au titre de l'article L151-19 du CU
	Élément de paysage (arbre) identifié et protégé au titre de l'article L113-3 du CU
	Hae à protéger (L151-23 du CU)
	Liaison douce à conserver
	Linéaire de préservation de la diversité cosmétique (L151-16 du CU)
	Marge de recul (15m, 30m, 50m, 70m, 100m, 250m)
	Mur à protéger (L151-19 du CU)
	Élément de patrimoine à protéger (L151-19 du CU)
	Marge de recul
	Périmètre soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (L151-6 du CU)
	Emplacement réservé
	Jardin à protéger (L151-19 du CU)
	Zone d'autorisation limitée sous conditions du PPRT
	Zone d'autorisation sous conditions du PPRT
	Zone d'interdiction du PPRT
	Zone d'interdiction stricte du PPRT
	Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
	Élément de patrimoine à protéger (L151-19 du CU)
	Périmètre Délimité des Abords
	Zones humides à protéger (L151-23 du CU)
	Espace boisé classé (L113-1, L113-2 du CU)
	Périmètre de protection immédiate
	Périmètre de protection rapprochée sensible
	Périmètre de protection rapprochée complémentaire
	Périmètre de protection éloignée
	Site archéologique

Zone agricole
 A : Secteur agricole général
 Aya : Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) à vocation d'activités économiques

Zone à urbaniser
 1AUya2 : Secteur à urbaniser à vocation d'activités économiques (parcs structurants), ouvert à l'urbanisation
 2AUha : Secteur à urbaniser à vocation principale d'habitat, fermé à l'urbanisation

Zone naturelle
 N : Secteur naturel général
 N16 : Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) destiné à des constructions, installations et aménagements ayant une vocation de loisirs, sportive, culturelle ou touristique, éducative ou pédagogique

Zone urbaine
 Uaa : Secteur urbain ancien
 Ubb : Secteur urbain contemporain
 Ud : Secteur urbain spécialisé pour l'accueil de déchetteries
 Udy : Secteur urbain spécialisé à vocation principale d'équipements
 Udy2 : Secteur urbain à vocation principale d'activités économiques (parcs structurants) destiné aux activités industrielles d'intérêt régional
 Udy3 : Secteur urbain à vocation principale d'activités économiques (parcs intermédiaires) destiné aux activités tertiaires et industrielles

